



ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

**PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION**

Reçu au guichet le : \_\_\_\_\_ Identifiant famille : \_\_\_\_\_

Traité le : \_\_\_\_\_

## DOSSIER GUICHET UNIQUE

Périscolaire (accueil matin et soir, étude, restauration scolaire)

Extrascolaire (loisirs mercredis, vacances scolaires, carte jeune)

**Dates de dépôt du dossier :**

- **A partir du 04 mars 2024 pour ceux qui ont un RDV d'inscription scolaire**
- **Du 15 avril au 28 juin 2024 pour les autres**

**Nom de l'enfant** ..... **Prénom**.....

Sexe : F  M  Date de naissance : / /

Téléphone du parent à contacter en priorité : .....

Mail du parent à contacter en priorité : .....

Ecole à la rentrée 2024 : .....

Classe à la rentrée 2024 : .....

### Représentant légal 1

Père  Mère

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphones : Fixe : ..... Portable : ..... Professionnel : .....

Profession : .....

Employeur (Nom, adresse) : .....

Marié(e)  Pacsé(e)  Union libre  Séparé(e)  Divorcé(e)  Célibataire  Veuf(ve) *Cocher la mention*

### Représentant légal 2

Père  Mère

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphones : Fixe : ..... Portable : ..... Professionnel : .....

Profession : .....

Employeur (Nom, adresse) : .....

Marié(e)  Pacsé(e)  Union libre  Séparé(e)  Divorcé(e)  Célibataire  Veuf(ve) *Cocher la mention*

### Autre personne majeure (vivant au foyer)

Préciser le lien avec l'enfant : .....

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphones : Fixe : ..... Portable : ..... Professionnel : .....

Profession : .....

Employeur (Nom, adresse) : .....

Marié(e)  Pacsé(e)  Union libre  Séparé(e)  Divorcé(e)  Célibataire  Veuf(ve) *Cocher la mention*

**Garde alternée :** non  oui   
 Semaine paire  Semaine impaire  autre

Date et signature du ou des représentants légaux

Nom de l'enfant.....

Prénom .....

**PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE (autre que les parents qui sont contactés en priorité)**

**ATTENTION SI CETTE PERSONNE EST AUSSI HABILITEE A VENIR CHERCHER L'ENFANT LE PRECISER**

**EGALEMENT DANS LA RUBRIQUE PERSONNES AUTORISEES \***

**Nom et Prénom :** .....

**☎ :** .....Lien avec l'enfant : .....

**Adresse :** .....

**\* PERSONNES AUTORISEES : Seules les personnes majeures peuvent être autorisées à chercher l'enfant**

L'enfant peut être confié aux personnes désignées ci-dessous (**autres que les parents**).

Les personnes autorisées majeures doivent être en mesure de justifier de leur identité. Il est demandé de prévenir le responsable en cas d'imprévu.

NOM : ..... Prénom : ..... Lien de parenté : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

NOM : ..... Prénom : ..... Lien de parenté : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

NOM : ..... Prénom : ..... Lien de parenté : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

NOM : ..... Prénom : ..... Lien de parenté : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

NOM : ..... Prénom : ..... Lien de parenté : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

NOM : ..... Prénom : ..... Lien de parenté : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

**A COMPLETER UNIQUEMENT SI VOTRE ENFANT RENTRE SEUL**

**Autorisation à rentrer seul**

Je soussigné(e) ..... père, mère, autre tuteur légal autorise mon enfant à sortir seul des activités périscolaires et extrascolaires.

Date et signature du ou des représentants légaux

Nom de l'enfant.....

Prénom .....

### La santé

**Vaccins** : Joindre la copie des vaccins obligatoires

**Maladies infantiles :**

Rubéole : Oui  Non  Varicelle : Oui  Non  Angine : Oui  Non  Oreillons : Oui  Non

Scarlatine : Oui  Non  Coqueluche : Oui  Non  Otite : Oui  Non  Rougeole : Oui  Non

Rhumatisme articulaire aigu : Oui  Non

**Maladies ou Allergies nécessitant une attention particulière :** .....

**Votre enfant fait-il l'objet d'un Projet d'Accueil individualisé (PAI) :** Oui  Non

Motif : .....

**Repas spécial :** Aucun  Sans porc  PAI panier

**Information(s) complémentaire(s) à signaler :** .....

**Appareillages** (Lunettes, béquilles, appareil dentaire ou auditif, etc.) : .....

**Enfant en situation de handicap :** Oui  Non

Si oui : bénéficie-t-il de l'AEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) : Oui  Non

D'un AESH (Accompagnement des élèves en situation d'handicap) : Oui  Non

### Le médecin

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... VILLE : ..... Téléphone : .....

### Droit à l'image

J'autorise  Je n'autorise pas la Ville à utiliser l'image photographique ou numérique de mon enfant.

### Assurance

- Je déclare sur l'honneur avoir souscrit une assurance (obligatoire) au nom de mon enfant pendant le temps **périscolaire et extrascolaire.**

Nom et adresse de la compagnie : .....

N° de sociétaire ou n° de contrat : .....

Date et signature du ou des représentants légaux

Nom de l'enfant.....

Prénom .....

## Détermination des ressources

Régime : CAF \*\*

N° d'allocataire CAF (du foyer dont dépend l'enfant) : .....

Autre régime

Nom du parent responsable dossier CAF : .....

\*\* J'autorise la collectivité à utiliser le service CAF CDAP pour obtenir le Quotient Familial du foyer dont dépend l'enfant.

Oui

Non

**Attention** : Pour les activités ou services facturés au Quotient Familial (Accueil périscolaire, Activités de loisirs...) vous devez impérativement fournir au Guichet Unique la dernière notification CAF pour le calcul de votre tarif personnalisé. Par défaut le tarif maximum sera appliqué.

**Pièces à fournir si vous ne relevez pas de la CAF, ou si le Quotient CAF CDAP ne peut être obtenu :**

- Dernier avis d'imposition des membres du foyer + prestations CAF ou MSA

### Les factures seront adressées :

(Pour les parents séparés fournir une autorisation écrite du débiteur si celui-ci n'est pas le dépositaire du dossier)

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

VILLE : .....

**J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés** (rappel Art 441-7 du code pénal : est puni d'1an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait d'établir une attestation, un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou certificat original sincère, de faire usage de ces documents inexacts ou falsifiés. Les peines sont portées à 3ans d'emprisonnement et 45 000€ d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou patrimoine d'autrui).

**J'autorise le responsable ayant en charge mon enfant lors des activités à le faire soigner, hospitaliser s'il y a lieu et à faire pratiquer les interventions, d'extrême urgence, conseillées par le médecin.**

**J'atteste sur l'honneur ne pas percevoir d'autres prestations familiales que celles indiquées dans les pièces justificatives fournies.**

**J'atteste avoir lu et accepté le règlement des activités périscolaires et extrascolaires de Solliès-Pont** document disponible sur le « kiosque famille » dans l'onglet : « Documents à télécharger ».

Date et signature du ou des représentants légaux

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service guichet unique de la mairie de Solliès-Pont. La base du traitement est conforme aux obligations légales. Les données collectées sont communiquées aux seuls destinataires suivants : Guichet Unique et tous les services qui s'y rattachent. Les données sont conservées selon la réglementation en vigueur. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier en vous adressant au guichet unique de la mairie de Solliès-Pont via le kiosque famille dans la rubrique « communiquons ». Consulter le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le cas échéant, notre délégué à la protection des données SICTIAM : [dpo@sictiam.fr](mailto:dpo@sictiam.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Nom de l'enfant.....

Prénom .....

### Ouverture des accès informatique pour le périscolaire (Matin, midi et soir)

**Accueil matin, accueil soir, restauration scolaire** : les réservations se feront uniquement par vos soins sur le KIOSQUE FAMILLE après l'ouverture des accès informatique. Elles peuvent être aussi ajustées au fil des jours et des semaines dans le respect d'un délai de 48 heures jours ouvrés.

**Accueil matin :**

Oui

Non

**Restauration Scolaire :**

Oui

Non

**Accueil soir :**

Oui

Non

**Etude** : la demande doit être effectuée auprès des directeurs des différentes écoles à la rentrée scolaire après avoir déposé le dossier « Guichet Unique ».

### Pour les mercredis et vacances scolaires (Extrascolaire)

**Mercredis** : Tous les mercredis pendant le temps scolaire. Pour les modalités d'inscription se référer à la page d'accueil du Kiosque Famille.

**Vacances scolaires** : Pour les modalités d'inscription se référer à la page d'accueil du Kiosque Famille.

**Carte jeune** : merci de vous adresser au Guichet Unique

**La saisie dans « préinscription à une activité » NE VAUT PAS INSCRIPTION avant validation du Guichet Unique.**

Date et signature du ou des représentants légaux

**Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré.**

**A. POUR LES ENFANTS QUI ENTRENT EN MATERNELLE OU NOUVEAUX ARRIVANTS : REMETTRE EN MAIN PROPRE SUR RENDEZ-VOUS lors de l'inscription scolaire avec tous les documents ci-dessous :**

1. Ce dossier Guichet Unique devra être complété et signé.
2. La dernière attestation de paiement de la CAF ou MSA (moins d'un mois) indiquant votre quotient familial, le montant des prestations perçues, les enfants à charge.
3. Un justificatif de domicile de moins de 3 mois : quittance de loyer, facture eau/électricité/gaz/téléphone fixe/internet/assurance habitation. (Personne hébergée : attestation d'hébergement de l'hébergeant + justificatif de domicile de moins de trois mois de l'hébergeant + copie d'une pièce d'identité de l'hébergeant) ORIGINAL + COPIE
4. Jugement en cas de divorce (ou de séparation). En cas de garde alternée sans jugement, la présence des deux parents est obligatoire pour l'inscription aux activités. ORIGINAL + COPIE
5. Livret de famille (parents + tous les enfants) ORIGINAL + COPIE
6. Toutes les pages de vaccinations obligatoires ORIGINAL + COPIE
7. Attestation employeur de moins de trois mois pour chacune des personnes vivant au foyer. Pour les artisans, auto-entrepreneur ou autres, transmettre un extrait KBis ou N° de SIRET.
8. Pour les usagers ne relevant pas du régime CAF ou MSA ou dont le quotient familial CAF ou MSA est indisponible : Le dernier avis d'imposition 2023 + document justifiant du montant des prestations familiales perçues (ex : MSA, CAF) ORIGINAL + COPIE  
A défaut, le tarif maximum sera appliqué
9. Si votre enfant a obtenu un brevet de natation, merci de fournir une COPIE.
10. Si votre enfant bénéficie d'une AEEH ou d'un AESH, merci de fournir les justificatifs.

**B. POUR LES ENFANTS DEJA INSCRITS EN 2023-2024 ou ayant une fratrie : REMETTRE EN MAIN PROPRE SANS RENDEZ-VOUS à partir du 25 mars 2024 (contre un récépissé de dépôt)**

**JOINDRE UNIQUEMENT LES DOCUMENTS SUIVANTS (de la liste ci-dessus): n° 1, 2, 8 et 10 ainsi que tout document justifiant d'une modification** (exemple : changement d'adresse, n° de téléphone, adresse mail, vaccination, d'employeur, situation familiale, etc...)

**Informations pratiques périscolaire (accueil matin et soir, restauration scolaire) :**

- Tout accueil d'enfant sur l'un des temps périscolaires est soumis à une inscription préalable auprès du Guichet Unique du Pôle Famille sport Solidarité.
- Un enfant absent sur le temps scolaire ne pourra pas participer aux temps périscolaires.
- Le délai d'inscription ou de désinscription sur les temps d'accueil périscolaires est de 48 heures jours ouvrés.
- Toute réservation est due.
- Tout enfant fréquentant l'accueil du matin doit être accompagné jusque sur le lieu d'accueil.
- Seules les personnes autorisées pourront venir chercher l'enfant.
- Signaler tout changement de situation auprès du Guichet Unique du Pôle Famille Sport Solidarité par « communiquons » sur le kiosque famille et fournir le ou les justificatifs nécessaires : QF, C.A.F., adresse, téléphone...

**Informations pratiques extrascolaire (loisirs mercredis, vacances scolaires, carte jeune dès le collège) :**

- Tout accueil d'enfant sur l'un des temps extrascolaires est soumis à une inscription préalable auprès du Guichet Unique du Pôle Famille sport Solidarité.
- Toute réservation est due.
- Tout enfant fréquentant un service extrascolaire sauf carte jeune doit être accompagné jusque sur le lieu d'accueil.
- Seules les personnes autorisées pourront venir chercher l'enfant.
- Signaler tout changement de situation auprès du Guichet Unique du Pôle Famille Sport Solidarité par « communiquons » sur le kiosque famille et fournir le ou les justificatifs nécessaires : QF CAF., adresse, téléphone...

**Pour tout renseignement**, vous pouvez contacter le Guichet Unique du Pôle Famille Sport Solidarité :

- Téléphone au 04.94.13.51.96
- Le Kiosque Famille via la rubrique « Communiquons » (laisser un message).